Image not found or type unknown

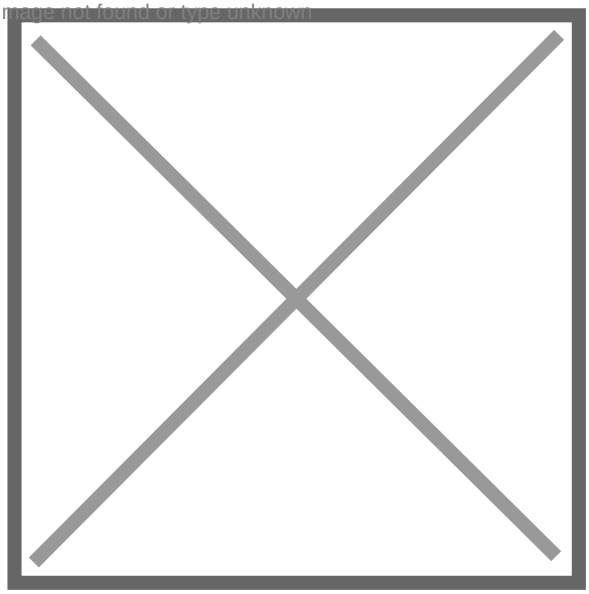

# Je suis mineur , J'ai volé ma patronne quesque je risque

Par **honteuse888**, le **22/06/2013** à **20:59**

Bonsoir sachez que je suis honteuse face a mon acte. Je suis apprentit et j'avais besoin d'argent pour acheter un cadeau pour l'anniversaire de mes petits frere j'ai volé de l'argent a ma patronne dans son sac et non dans la caisse . (100euro) elle s'en ai rendu compte elle a des preuve grace au caméra et elle a porté pleinte , quesque je risque Pénalement? esque je pourrais continuer mon apprentissage si je trouve un autre patron. esque je serais interdit de travailler dans un commerce , quesqu'il vas se passer pour moi et pour mon avenir. sachant que je suis encore mineur. Merci de vos reponse..

Par **citoyenalpha**, le **24/06/2013** à **06:10**

Bonjour

le vol est un délit réprimé par une peine d'emprisonnement et d'amende.

Les arguments "non dans la caisse" ou encore "j'avais besoin d'argent pour l'anniversaire de mes petits frères" (ils sont nés la même date...?) ne sont pas des arguments qui peuvent être entendus par la juridiction. Tentez de vous déresponsabilisez laisserait à penser à la juridiction que vous risquez de récidiver.

Dans un premier temps vous devez par courrier recommandé adresser vos excuses à la victime et vous engagez à rembourser la somme dérobée. Attention vos parents sont civilement responsable des préjudices que vous occasionnez en tant que mineur. Voyez avec

eux s'ils peuvent vous avancer l'argent que vous leur rembourserez.

Le magistrat se montrera clément si vous reconnaissez les faits, que vous assumiez vos responsabilités, que vous regrettez votre acte et que vous vous engagez à ne pas réitérer ainsi qu'à dédommager la victime.

Concernant votre votre apprentissage vous pourrez effectivement tenter de trouver un autre employeur. Il conviendra de ne point lui révéler cet acte.

Ne récidivez pas car dans ce cas les magistrats se montreront très sévères et vous risqueriez alors de découvrir les cellules françaises.

Restant à votre disposition.

Par **honteuse888**, le **24/06/2013** à **18:56**

Je ne me déresponsalise et j'assumerai pleinement les consequence de mon acte car c'est un total abus de sa confiance et de sa gentillesse ce que j'ai fait c'est atroce et jamais je ne recommencerai. (mes petit frere sont né le 23 et le 27 juin) j'ai deja écris une lettre d'excuse a ma patrone mais je me suis dit que c'étais un peu déplacer. donc j'aurais le droit d'exercer ma profession?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés